

MISSION PERMANENTE  
DU ROYAUME DU MAROC  
GENÈVE



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

**DECLARATION  
DE S.E MR. KHALID NACIRI, MINISTRE DE LA COMMUNICATION  
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT MAROCAIN**

**A LA QUARANTE-SEPTIEM SERIE DE REUNIONS DES ASSEMBLEES  
DES ETATS MEMBRES DE L'OMPI  
Genève, 22 sept. 1<sup>ER</sup> OCT. 2009**

\*\*\*

*Genève, le 22 septembre 2009*

## **Monsieur le Président,**

Je voudrais tout d'abord vous exprimer les félicitations de ma délégation pour votre élection et celle des deux vices présidents, et de vous souhaiter le plein succès pour l'accomplissement de vos fonctions pour la direction des travaux de cette Assemblée.

Ma délégation, tient également à féliciter le Président sortant, SE. Mr. Martin Uhomoibi, pour le travail accompli durant son mandat. Le Maroc le remercie vivement pour tous ses efforts qui font honneur non seulement à son grand pays, le Nigeria, mais à tout notre continent Africain. Les Etats membres, lui seront toujours redevables, du trésor de diplomatie qu'il avait déployé lors des dernières Assemblées, afin de favoriser une transition, dans la concorde et l'harmonie, entre l'ancien Directeur général et le Directeur général actuel.

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Excellences, Mes dames et Messieurs les Délégués,

Si nous sommes tous ici aujourd'hui, pour inaugurer un événement exceptionnel, 1<sup>er</sup> du genre, c'est grâce à l'initiative de Mr. le Directeur Général Francis, GURRY, qui, depuis son élection, a imprimé à la marche de cette Organisation un nouveau dynamisme, porteur d'espoir pour de nombreux pays en développement. L'honneur de répondre à son invitation et d'être parmi vous, est un témoignage de mon pays pour le soutien, sans réserve, qu'il apporte à Mr. le Directeur général, afin qu'il puisse réaliser ses grands desseins et sa nouvelle vision stratégique pour l'OMPI et, en particulier son engagement personnel pour la mise en œuvre du plan d'action de l'OMPI pour le développement.

La qualité humaine que recèle l'engagement personnel de Mr. le Directeur général, sa volonté de rationaliser le fonctionnement et le rendement de l'OMPI, ainsi que la compétence professionnelle de sa nouvelle équipe de la Haute Direction qui vient d'être élue et à qui je renouvelle les félicitations de ma délégation, font que l'OMPI dispose, désormais, de tous les atouts pour pouvoir relever les défis de notre époque et assumer sa mission du chef de file des Organisations internationales en matière de propriété intellectuelle.

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Excellences, Mes dames et Messieurs les Délégués ;

Depuis un certain temps, la Communauté internationale est interpellée sur des sujets d'une gravité exceptionnelle mettant en danger tous les équilibres d'une vie paisible et décente. A cet égard, nous devons tous réfléchir, au niveau de notre Organisation et en collaboration, si nécessaire, avec d'autres partenaires, afin trouver les solutions idoines à des questions urgentes telles que le changement climatique, l'accès à la santé, l'accès à l'éducation, l'accès à l'alimentation et la protection des ressources génétiques et des savoirs traditionnels des pays en développement.

C'est pourquoi, ma délégation, lance un appel aux autres Etats membres afin de dépasser les clivages qui se manifestent actuellement au sein des différents Comités de l'OMPI ayant des activités normatives, tels que l'IGC, le SCCR et SCP.

Dans ce cadre, nous avons tous intérêt à intensifier notre coopération sous l'égide de l'OMPI, afin de développer les recherches et les innovations dans le domaine des technologies respectueuses de l'environnement, tout en cherchant, en parallèle, des solutions équilibrées, permettant de faciliter l'acquisition et le transfert des technologies vertes, au profit des pays en développement qui souffrent davantage des conséquences dramatiques du réchauffement climatique.

### **Monsieur le Président,**

Les accès à la santé, à l'éducation et à l'alimentation, sont parmi les objectifs du millénaire pour le développement, que la Communauté internationale souhaite réaliser à l'aube de 2015.

Dans cette perspective, notre Organisation est appelée à accélérer davantage la mise en œuvre du plan d'action pour le développement. D'autant plus que la crise financière et économique mondiale, a gravé la vulnérabilité des pays en développement.

De même, il est nécessaire, pour pouvoir réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), que tous les Etats membres de l'OMPI soient plus attentifs à la demande d'une propriété intellectuelle équilibrée, accordant des exceptions et des limitations en faveur des politiques publiques nationales.

Pour atteindre de tels objectifs, il reste à redoubler d'efforts, au sein des Comités de l'OMPI chargés de ces questions, et auprès d'autres organisations internationales, notamment l'OMC, l'OMS, FAO, l'UNESCO et l'UIT, pour l'élaboration des nouvelles normes universelles garantissant à toutes les personnes, y compris bien entendu les handicapés, les accès à la santé, à l'éducation et à l'alimentation.

Monsieur le Président,

Le développement économique et social d'un pays, et la lutte contre la pauvreté comme le souhaite la Communauté internationale en adoptant les OMD, implique nécessairement une protection juridique, au niveau international, des ressources génétiques et des expressions culturelles traditionnelles qui constituent, pour certains pays, les seules richesses et ressources dont ils disposent.

Les savoirs traditionnels, le folklore et les ressources génétiques dans mon pays, constituent un patrimoine faisant partie de notre identité et de notre vie quotidienne. Notre vœu le plus cher, est de voir cesser, le plus tôt possible, l'appropriation illicite et l'usage abusif des valeurs humaines et génétiques de ce patrimoine qui est ancré dans notre histoire séculaire et fait vivre de nombreux artistes et artisans.

Raison pour laquelle, ma délégation renouvelle son appui à l'initiative du Groupe africain qui propose le renouvellement du mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative à aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC), avec un échéancier permettant de clore, d'une manière positive, les travaux de ce Comité qui a été créé en 2001.

En effet, l'équité et la raison invitent, dans ce cadre, à passer au stade de l'exploitation des études exhaustives réalisées pendant 8 ans, en préparant sur les questions matures, un projet d'articles qui deviendra après son adoption par les Etats membres, un instrument juridique contraignant à l'égard de tout pays l'ayant signé et ratifié.

Monsieur le Président,

Ma délégation, estime que la culture d'une propriété intellectuelle juste et équilibrée, recèle des potentialités de développement

économique et social. Dans cette perspective, mon pays a entrepris une mise à niveau de l'arsenal juridique et des infrastructures de la propriété intellectuelle, dont les mesures essentielles sont les suivantes :

### **Au niveau des droits d'auteurs :**

1. Lancement de la 2<sup>ème</sup> édition de la caravane d'information et de sensibilisation sur la propriété intellectuelle, qui a coïncidé avec la journée mondiale de la PI.
2. Renforcement des droits des artistes en amendant les textes des droits d'auteurs et des droits voisins.
3. Amélioration des conditions sociales des artistes qui bénéficient désormais d'un système d'assurance maladie mise en place et soutenu financièrement par le Gouvernement.
4. Constitution d'un fonds d'aide pour la mise en place d'un cadre de promotion, d'encouragement et d'appui à tous les créateurs de la filière musicale en sus des fonds existants pour la promotion du théâtre et du cinéma.
5. Elaboration d'un contrat-programme destiné à la modernisation du secteur cinématographique et la mise à niveau des structures de droits d'auteurs et de droits voisins et l'appui et la promotion des activités de création.
6. Mise en œuvre d'une stratégie nationale pour la lutte contre la contrefaçon, le piratage et la prolifération du secteur informel et ses ramifications.

### **Au niveau des savoirs traditionnels**

1. Mesures pour la promotion et la protection des savoirs traditionnels, notamment par l'élaboration des textes juridiques relatifs aux signes distinctifs d'origine et de qualité des produits de l'artisanat.
2. Elaboration d'une stratégie pour la préservation et la promotion des métiers en voie de disparition.

3. Dépôt d'une marque collective de certification « MADMOUN » pour les articles de cuissons en poterie-céramique.
4. Projet de dépôt d'une indication géographique pour le « Zellige de Fès ».

### **Au niveau de la propriété industrielle et commerciale**

Outre l'organisation au début de cette année, sous le Haut patronage de SM le Roi Mohamed VI, du premier Sommet marocain de l'Innovation, l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), a entrepris de nombreuses actions notamment :

1. l'amélioration du système national des brevets, en passant d'un système d'enregistrement à un système intermédiaire avec rapport de recherche et opinion écrite où les brevets marocains vont gagner en qualité et en image tant au niveau national qu'international.
2. l'instauration des mesures incitatives en faveur des PME, Universités publiques et aux personnes physiques par l'offre d'une réduction de 50% sur les frais/taxes de l'enregistrement des demandes de brevets.
3. l'accompagnement des universités pour la mise en place de cellules de Valorisation de la Recherche Scientifique et Technique.
4. l'accompagnement des centres techniques industriels par l'élaboration d'un plan d'action portant sur la formation sur le système des brevets d'invention, la mise en place d'une veille technologique axée sur les brevets d'invention, plus l'organisation d'actions sectorielles pour le développement technologique des entreprises.
5. L'organisation de journées thématiques, d'une part pour exploiter librement les brevets tombés dans le domaine public ou non protégés au Maroc, et d'autre part, pour rapprocher les offres des laboratoires des universités publiques aux besoins et attentes des entreprises industrielles.

6. L'OMPIC a inscrit dans le cadre de « Initiative Maroc Innovation », un projet de mise en place d'un centre d'information technique visant à répondre aux besoins et attentes des entreprises et universités publiques en matière d'information technologique.

Monsieur le Président,

Ma délégation ne manquera pas, au cours de ces Assemblés, d'apporter sa contribution positive et soutenir tout effort visant notamment :

- A favoriser un système de propriété intellectuelle qui préserve l'équilibre entre les intérêts des détenteurs des droits et ceux de la société en général, en particulier, l'accès à la santé, l'accès au savoir et à l'alimentation.
- A renouveler le Mandat de l'IGC selon un calendrier permettant d'aboutir à un instrument juridique similaire à ceux qui sont gérés par l'OMPI.
- A accélérer la mise en œuvre des différentes recommandations de l'Agenda du développement.

Enfin, pour la mise en œuvre du programme des orientations stratégiques, Monsieur le Directeur Général, peut compter sur le soutien constant de mon pays, tout en souhaitant de sa part, au niveau du personnel, de renforcer sa politique de recrutement et de promotion visant à assurer une représentation géographique équilibrée au sein du Bureau International. Une telle politique devrait, notamment, conduire au renforcement des capacités des Bureaux régionaux, en particulier le Bureau arabe à qui j'adresse les remerciements de ma délégation pour sa coopération fructueuse et son engagement.

Je vous remercie.